

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

DCM20211216/028

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA  
BIBLIOTHEQUE DE CHAMP-BORNE / DEMANDE DE  
FINANCEMENT

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 13 décembre 2021.

Que la convocation a été faite le 10 décembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	28
Représentés :	4
Absents :	11
Total des votes :	32

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint

Jean-Marc PEQUIN

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, GRONDIN Migline, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey,

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. RAMASSAMY Laurent, SABABADY Marie Josette, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa,

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile, NAUD CARPANIN Marie Hélène

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

## **DCM20211216/028 - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE DE CHAMP-BORNE / DEMANDE DE FINANCEMENT.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

### **I. Contexte et objectifs**

#### Contexte :

Le présent projet s'inscrit dans un projet global de réhabilitation du site de la Mairie annexe de Champ-Borne comprenant la reprise de l'ensemble des aménagements des extérieurs (cheminements, parkings, espace verts), la réhabilitation de la mairie annexe, la construction d'un espace culturel de diffusion et la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque. La bibliothèque est la seconde tranche optionnelle du projet dont la tranche ferme a déjà démarré. Les entreprises ont déjà été retenues pour l'ensemble de l'opération (tranche ferme et tranches optionnelles).

La Bibliothèque Adrien Minienpoullé située à Champ-Borne, a ouvert ses portes en 1998. Dotée d'une surface de 210 m<sup>2</sup> répartie en 3 espaces adultes, jeunesse et cyberspace, l'équipement de lecture publique axe ses missions autour de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès à la connaissance. Le fond documentaire compte une moyenne de 22 000 ouvrages dont une grande partie est dédiée au jeune public.

La structure privilégie l'accueil des classes, le travail avec les enfants et les actions en leur faveur et en dépit de cette vocation jeunesse affirmée, elle compte également un réseau de lecteurs adultes important.

Au regard de son fonctionnement dynamique et de la capacité de son équipe à fidéliser les publics, la bibliothèque a besoin aujourd'hui d'une réhabilitation nécessaire et de plus d'espaces pour recevoir des usagers dont le nombre s'accroît, et pour proposer des actions plus importantes.

#### Objectifs:

- Remise aux normes du bâtiment (accessibilité, désamiantage)
- Répondre à la réglementation PMR
- Offrir de nouveaux espaces
- Développer de nouveaux services (concept 3ème lieu et volet numérique)
- Accroître l'attractivité des lieux par des locaux plus fonctionnels et conviviaux
- Augmenter la capacité d'accueil de la bibliothèque

### **II. Programme**

Le programme d'intervention concerne la réhabilitation, la restructuration et l'extension de la bibliothèque par une modernisation fonctionnelle créant ainsi les espaces suivants :

Section jeunesse – Salle de travail – Cyberspace et salle numérique – Salle d'animation – Espace convivial de lecture (presse et actualités) – Sanitaires PMR - Office

La bibliothèque aura une dimension définitive de 515m<sup>2</sup>.

La modernisation des espaces permettra une offre de services élargie, une programmation innovante et le développement du numérique.

### III. Financement

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Acteurs	Plan de financement total projet : Montant en €	Taux en %
Feder	342 505,76	44,28
Etat	308 352,00	39,87
Commune	122 587,53	15,85
<b>total</b>	<b>773 445,29</b>	<b>100</b>
Acteurs	Plan de financement dépenses éligible: Montant en €	Taux en %
Feder	342 505,76	47,36
Etat	308 352,00	42,64
Commune	72 317,53	10
<b>total</b>	<b>723 175,29</b>	<b>100</b>

La commune s'engage à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus, ainsi que la participation communale,

**Article 2 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès des différents co-financeurs le montant d'aides publiques, sur la base du montage financier prévisionnel ci-dessus,

**Article 3 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les consultations pour les travaux,

**Article 4 :**

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le 28 DEC. 2021

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN